
**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2019-02



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 07 février 2019 (2ème convocation suite absence de quorum lors de la séance du 21 janvier 2019)

Nombre de membre du comité de direction : 26

Nombre de membre présenté ou représenté : 9

Présidente de séance : Madame DEREMBLE

Secrétaire de séance : Madame MAGDELAINE

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : Mesdames BERGER, BURKI, DEREMBLE, MAGDELAINE - Monsieur AEBISCHER

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : Madame HERRERO – Messieurs ETCHART, GRANCHAMP

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : Monsieur MOUCHET

Membre de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : Madame MERCIER, Monsieur GIRAUD

Invités présents : -

OBJET : Approbation du taux de change moyen de référence appliqué par l'administration fiscale

Vu l'article L134-6 du code du tourisme,

Vu l'article 3 des statuts de l'EPIC Monts de Genève qui prévoit que le budget de l'EPIC comprend notamment en recettes le produit des recettes commerciales,

Vu la délibération 2010-10, portant création de la régie de recettes,

Vu la délibération 2010-12 autorisant la vente pour compte de tiers

Considérant qu'il est nécessaire pour l'EPIC de fixer le taux de change moyen de référence appliqué par l'administration fiscale, dans le cadre de la commercialisation de produits, des billetteries, et de la vente d'emplacement pour les événements, réglé en Francs suisses (CHF).

Considérant que le taux de change pour l'année 2019 est fixé comme suit :

1 CHF= 0.894 €

Au vu de cet exposé le Comité de direction,

APPROUVE le taux moyen de change de référence appliqué par l'administration fiscale.

APPLIQUE ce taux pour la commercialisation de produits et prestations vendus par les Monts de Genève, facturés en francs suisse.

Mme. la Présidente de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 07 février 2019

affiché ou notifié le 07 février 2019

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

La présidente
Madame DEREMBLE

